

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 351 Société : 195236
 Actif Pensionné(e) Autre :
 Nom & Prénom : FATIMA Moustapha
 Date de naissance :
 Adresse :
 Tél. : Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin : 

Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : BOUKHATAYA - Nassima Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

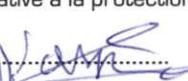
Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 09/10/2018 Le : 09/10/2018

Signature de l'adhérent(e) : 

Partie réservée au praticien traitant

Nom et Prénom du malade : BEAUMAIS, Jean Louis

Date de naissance :

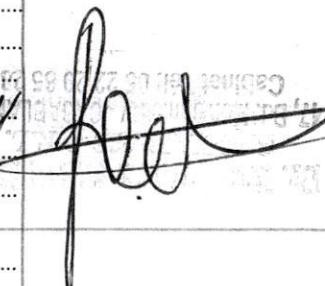
Nature de la maladie :

...dogg...

En cas d'accident :

(préciser causes et circonstances).

Nature des prestations

Praticien	Date	Acte et coefficient	Ordonnance	Honoraires	Cachet et signature du praticien
Médecin traitant	23/12/2011	0	3000		
Auxiliaires médicaux					
Analyses et radiographies					

Pharmacie

Factures

Date	Montant
<u>23/06/2022</u>	<u>84100</u> <u>092016864</u>

Signature & cache

~~Pharmacie de La Bourse
Mme Rachid Dounia
Pharmaciene
117, Bd. Hassan II
Tel.: 05 22 31 00 81 - Casablanca
ICE : 000445800003875~~

Recommandations importantes

- Etablir une déclaration par personne et par maladie.
 - La déclaration doit être accompagnée de toutes les pièces justificatives (ordonnances médicales, résultats des examens de radiologie et laboratoire).
 - Joindre à la déclaration de maladie les vignettes ou à défaut les prospectus et le P.P.M. concernant les médicaments.
 - Lorsque la personne malade bénéficie d'un régime de prévoyance, l'assuré devra remettre à l'assureur les photocopies des pièces justificatives et l'original du décompte de règlement délivré par cet organisme.
 - En cas d'hospitalisation médicale ou chirurgicale : joindre une facture détaillée et dûment acquittée sur laquelle devra être précisé l'ensemble des prestations.
 - Délai de remise des pièces : toutes les pièces concernant une maladie ou un accident doivent être remises à l'assureur trois mois au plus tard après la cessation des soins.
 - Toute fausse déclaration est passible des sanctions prévues par la loi n°17-99 portant code des assurances.

FEUILLE DE DECOMpte DESTINEE A L'ASSURE

Employeur	: RMA (RET)	Page	1/1
Assuré	: BOUKATAYA NASSIMA		
N° Affiliation	: 00128674 99 000405	N° Externe	:
Personne soignée	: BOUKATAYA NASSIMA		
N° sinistre	: 2022002 00	Date ouverture	: 29/06/2022
Nature de la maladie	:	Date règlement	: 30/06/2022

Nature des Prestations	Coeff.1	Coeff.2	Vous avez payé	Base de Remboursement	Taux de Remboursement	Montant de Remboursement
CONSULT.SPEC.	0	0.00	300.00	300.00	80.00	240.00
PHARMACIE	1	0	89.00	0.00	80.00	0.00
TOTAL			389.00	300.00		240.00
1-1: nr: 89.00 produit					Montant A Rembourser	240.00

FOR-GM-004 VERSION 01 DU 15/07/1998


RMA MAROCAIN D'ASSURANCE
 Conseil en Gestion des Ressources Humaines
 Recrutement des Ressources Humaines & Moyens Généraux
 83, avenue de l'Armée royale
 Casablanca-Maroc
 Tél: 05 22 31 21 63

Dr BENKIRANE SAÂDI Mohamed

Spécialiste Nez - Gorge - Oreilles

Diplômé de la Faculté de Médecine de Montpellier

Médecine Energétique - Chromothérapie - Bioresonance - Reconnective Healing
Thérapie Energo- Vibrationnelle - Biomagnétisme - Sujok Thérapie

Bilan par Physioscanner

Dra BOKKATA YA MOUSSA

28/06/2022

Otolaryngologist

89,00 Otolaryngologist 47

الدوائية للماء
Pharmacie de La Bourse
Mme Nacchia Daouia
Pharmacienne
117 Bd. Mohamed V
Tél : 05 22 21 06 81 - Casablanca
ICE : 0106465820000297

